Cinquante troisième année. - N ° 185 A Mercredi 25 septembre 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1321

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

308 895 770 RCS Paris.
SOGECA.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 145900.00 EUR.
Adresse : 12, rue de Presbourg, 75116 Paris.
Précédent propriétaire : 492 470 091 RCS Strasbourg. **AAS.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SOGECA Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 12 rue de Presbourg 75116 Paris Capital : 145900.00 EUR Numéro unique d'identification : 308895770 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : AAS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 9 rue de la Nuee Bleue 67000 Strasbourg Capital : 105000.00 EUR Numéro unique d'identification : 492470091 Lieu d'immatriculation : Strasbourg. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1427856.00 EUR - passif de 329739.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : la société absorbante étant propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée, il n'a pas été établi de rapport d'échange et il n'y aura pas lieu à augmentation du capital de la société absorbante. La différence entre le montant de l'actif net apporté, soit 1.098.117 € d'une part, et la valeur nette comptable au bilan de la société absorbante des 10.500 actions de la société absorbée, soit 6.313.005 € d'autre part, est égale à - 5.214.888 € qui constituera un mali de fusion - Prime de fusion: néant. Date du projet commun de fusion : 17.09.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SOGECA : 18.09.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société AAS : 20.09.2019 (au greffe du tribunal d'instance de Strasbourg)..